

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: K'SEL ETANCH

UFI: SDD0-40QM-800D-39FE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage professionnel

Emploi de la substance / de la préparation Revêtement polyuréthane d'étanchéité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SCSO - Unikalo

18, Rue du Meilleur Ouvrier de France

ZI de l'Hippodrome 33700 Mérignac, FRANCE

Tél.: (33) 05.56.34.23.08 - Fax: (33) 05.56.13.00.73

info@unikalo.com <https://www.unikalo.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence



numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL ETANCH

(suite de la page 1)

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du m-xylène et du p-xylène
diisocyanate de m-tolylidène
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL ETANCH

(suite de la page 2)

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.**Composants dangereux:**

Numéro CE: 905-562-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32-XXXX	Masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du m-xylène et du p-xylène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥15-<20%
CAS: 26471-62-5 EINECS: 247-722-4 Numéro index: 615-006-00-4 Reg.nr.: 01-2119454791-34-XXXX	diisocyanate de m-tolylidène ⚠ Acute Tox. 2, H330; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412, EUH204 Limite de concentration spécifique: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 %	0,1-<0,5%
CAS: 64359-81-5 EINECS: 264-843-8 Numéro index: 613-335-00-8	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one ⚠ Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 567 mg/kg Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 0,025 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 0,025 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,0025-<0,025%
CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6	limestone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥30-<40%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2 Reg.nr.: 01-2119489379-17-XXXX	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥2-<3%

Indications complémentaires:

(CAS:13463-67-7) Dioxyde de titane

Note 10 : La classification comme cancérogène par inhalation ne s'applique qu'aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui est sous forme de ou incorporé dans des particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL ETANCH

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Amener les sujets à l'air frais.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Retirer les lentilles de contact après les 1-2 premières minutes et continuer à rincer pendant plusieurs minutes.

Évitez le risque important d'injection de jet d'eau de cornée, consultez un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale et montrer le contenant ou l'étiquette.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dioxyde de carbone (CO₂)

Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un vêtement personnel de protection.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL ETANCH

(suite de la page 4)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir avec un matériau absorbant (sable, diatomite).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Vue Section 8.

Eviter l'inhalation de vapeurs.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Prévoir la ventilation des emballages.

Stocker à l'écart des sources d'inflammation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 1317-65-3 limestone**VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³**CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane**VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³
C2**CAS: 26471-62-5 diisocyanate de m-tolyldène**VLEP (France) Valeur momentanée: 0,16 mg/m³, 0,02 ppm
Valeur à long terme: 0,08 mg/m³, 0,01 ppm
AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL ETANCH

(suite de la page 5)

DNEL

Masse réactionnelle de l'éthylbenzène, du m-xylène et du p-xylène | EC: 905-562-9.

Employés:

Effet à court terme - Inhalation: 442 mg/m³Effet à court terme - Inhalation: 289 mg/m³Effet à long terme - Inhalation: 180 mg/m³Effet à long terme - Inhalation: 77 mg/m³Effet à long terme - Inhalation: 221 mg/m³

Effet à long terme - Peau: 3182 mg/kg pc/jour

Effet à long terme - peau: 180 mg/kg pc/jour

Consommateurs:

Effet à court terme - Inhalation: 260 mg/m³Effet à long terme - Inhalation: 65,3 mg/m³**PNEC**

Masse réactionnelle de l'éthylbenzène, du m-xylène et du p-xylène | EC: 905-562-9.

Eau douce: 0.327 mg/l

Eau de mer: 0.327 mg/l

Sédiments d'eau douce: 12,46 mg/kg

Sédiments marins: 12,46 mg/kg

Sol: 2,31 mg/kg

Station d'épuration: 6.58 mg/l

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Protection respiratoire nécessaire dans les zones de travail insuffisamment ventilées et pendant la pulvérisation.

Un masque à adduction d'air ou, pour de courtes périodes de travail, une combinaison de filtre à charbon et de filtre à particules A2-P2 (EN529) est recommandée.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (norme EN 374-1)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Protection des mains lors de la manipulation du produit à température ambiante:

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

Recommandation: les gants contaminés doivent être éliminés.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL ETANCH

(suite de la page 6)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (EN 166)

Protection du corps:



Vêtements de travail de protection résistants aux produits chimiques (EN 14605) et bottes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Liquide visqueux

Couleur:

Couleurs diverses

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

130-150 °C (Masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du m-xylène et du p-xylène)

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:

0,8 Vol %

Supérieure:

Non déterminé.

Point d'éclair

31 °C (Pensky-Martens)

Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition:

Non déterminé.

pH

Non déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique à 23 °C

398 s (ISO 2431/Flow time tISO)

Viscosité Cinématique

Dynamique:

Non déterminé.

Solubilité

l'eau:

Pas ou peu miscible

Non spécifié

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur:

Non déterminé.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL ETANCH

(suite de la page 7)

Densité et/ou densité relative**Densité à 20 °C:** 1,39-1,41 g/cm³**Densité relative** Non déterminé.**Densité de vapeur:** Non déterminé.**9.2 Autres informations****Aspect:****Forme:** Visqueuse**Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité****Température d'inflammation:** 480 °C (xylène, Masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du m-xylène et du p-xylène)**Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.**Test de séparation des solvants:** <1 % (UN Part III, par. 32.5.1)**Teneur en solvants:****VOC (CE)** 249 g/l**Température de trouble et de clarification:****Propriétés comburantes** Non oxydant**Taux d'évaporation:** Non déterminé.**Informations concernant les classes de danger physique****Substances et mélanges explosibles** Sans objet.**Gaz inflammables** Sans objet.**Aérosols** Sans objet.**Gaz comburants** Sans objet.**Gaz sous pression** Sans objet.**Liquides inflammables** Liquide et vapeurs inflammables.**Matières solides inflammables** Sans objet.**Substances et mélanges autoréactifs** Sans objet.**Liquides pyrophoriques** Sans objet.**Matières solides pyrophoriques** Sans objet.**Matières et mélanges auto-échauffants** Sans objet.**Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** Sans objet.**Liquides comburants** Sans objet.**Matières solides comburantes** Sans objet.**Peroxydes organiques** Sans objet.**Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** Sans objet.**Explosibles désensibilisés** Sans objet.**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Stable à température ambiante.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Éviter la chaleur, des étincelles, une flamme nue ou autres sources d'ignition.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL ETANCH

(suite de la page 8)

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****MARISEAL 250**

Dermique	ATEmix	9.434 mg/kg
Inhalatoire	ATEmix	35 mg/l

Masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du m-xylène et du p-xylène

Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4h)	5.000 ppm (rat)
		5.000 ppm (lapin)

CAS: 26471-62-5 diisocyanate de m-tolyldène

Oral	LD50	4.130 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>9.400 mg/kg (lapin)

CAS: 64359-81-5 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one

Oral	LD50	567 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4h (dusts and mists)	0,16 mg/l (ATE)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

STOT exposition répétée Catégorie 2

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Le produit est classé Toxicité par aspiration Catégorie 1

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Indications toxicologiques complémentaires:**Sensibilisation** Sensibilisation possible par contact avec la peau**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL ETANCH

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 26471-62-5 diisocyanate de m-tolyldène

EC50 (48h) 12,5 mg/l (daphnia magna)

LC50 (96h) 133 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Nocif pour les organismes aquatiques.

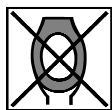
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:



De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

1866 RÉSINE EN SOLUTION

(suite page 11)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL ETANCH

(suite de la page 10)

IMDG, IATA

RESIN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Classe

3 Liquides inflammables.

Étiquette

3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler):

30

No EMS:

F-E, S-E

Stowage Category

A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)

5L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport

3

Code de restriction en tunnels

D/E

Remarques:

- Liquide visqueux par. 2.2.3.1.5., 2.2.3.1.5.2 ADR et par. 2.3.2.5 du Code IMDG.

- Exception pour les emballages: ≤ 5 litres.

- Conformément aux paragraphes 2.2.3.1.5, 2.2.3.1.5.2 de l'ADR (transport routier) et 2.3.2.5 du code IMDG (transport maritime) pour les emballages ≤ 5 litres (L), ne sont pas soumis à l'accord ADR et ne sont pas soumis aux dispositions relatives au marquage, à l'étiquetage et aux essais des emballages (IMDG).

IMDG

Limited quantities (LQ)

5L

Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

Remarques:

- Liquide visqueux par. 2.2.3.1.5., 2.2.3.1.5.2 ADR et par. 2.3.2.5 du Code IMDG.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL ETANCH

(suite de la page 11)

- Exception pour les emballages: ≤ 5 litres.
- Conformément aux paragraphes 2.2.3.1.5, 2.2.3.1.5.2 de l'ADR (transport routier) et 2.3.2.5 du code IMDG (transport maritime) pour les emballages ≤ 5 litres (L), ne sont pas soumis à l'accord ADR et ne sont pas soumis aux dispositions relatives au marquage, à l'étiquetage et aux essais des emballages (IMDG).

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) no 2020/878

Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Directive 94/62 / CE sur les emballages et les déchets d'emballages.

Directive 98/24/CE relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail.

Directive 94/33/CE du Conseil relative à la protection des jeunes au travail, tel qu'amendé.

Directive 92/85 / CEE relative à la mise en place de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des femmes enceintes et allaitantes, telle que modifiée et en vigueur.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I La substance n'est pas comprise.

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 74

Prescriptions nationales:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL ETANCH

(suite de la page 12)

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Service établissant la fiche technique:



SUSTCHEM S.A.

A:144, Rue 3rd Septemvriou, 112 51 | Athènes, Grèce

T: +30 210 8252510 | F: +30 210 8252575

W:www.sustchem.gr | E: info@suschem.gr

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3